

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Jilian MILLET à Stephen GAUTIER, Madeleine ORIOL à Elise MERCIER

Secrétaire de séance : Marc de CLAVIERE

Date de convocation : 04/04/2024

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11/03/2024.

2. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n° 2024-04-011 : rénovation énergétique salle polyvalente – attribution marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée pour cette affaire. Au vu du montant estimatif du marché et comme convenu, le dossier de consultation a été adressé le 19/02/2024 de manière restreinte aux prestataires suivants : FLAMMANG Conseil, IBEQA, SETA INGENIERIE, B3E, STUDIS. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 19/02/2024. La date limite de remise des candidatures et offres par voie électronique était fixée au 21/03/2024 à 12h00. Deux offres ont été remises. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

Prix : 45 % : Note = (Pmin / Poffre) x 45%	
Valeur technique : Définition et appréciation du critère :	
01 - présentation de l'équipe : pour chaque membre du groupement, indiquer le nombre de personnes dans la société et qui sera affecté à l'opération Décrire à quel moment des études chaque co-traitant intervient	15 pts
02 - méthodologie : Chantier : Comment le candidat envisage le déroulement du chantier tout en préservant l'accès au périscolaire ? Quelles solutions le candidat envisage pour maintenir le budget si les coûts des travaux sont au-delà du programme ?	30 pts
01 - motivation : Définir la motivation de l'équipe eu égard à la nature du projet et la pertinence de la compréhension des enjeux et contraintes du projet Pour quelles raisons la MOA vous retiendrait ?	10 pts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur la base de ces éléments,

Vu le rapport d'analyse établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement DURAND & SIELANCZYK/FLAMMANG pour un montant de rémunération de 38 400 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution et dit que les dépenses seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2024, au compte 2131.

Jardin de la mairie : la commission Infrastructures propose la création d'un pont sur le bief ou d'un busage sur 6 ml afin de faciliter l'accès pour l'entretien du jardin derrière la mairie, sous réserve de l'autorisation de la propriétaire de la parcelle voisine. Un devis sera à solliciter.

VOIRIE

Délibération n° 2024-04-012 : création emploi pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2° ;

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant qu'en raison de l'entretien saisonnier des espaces verts et pour le remplacement de l'agent technique pendant la période estivale il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 22 heures de travail hebdomadaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à compter du 15/04/2024 pour une durée de 24 semaines. Il précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 heures et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 366 et l'IM 370, habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs) et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Réfection de fossés : Daniel MOREL informe le Conseil municipal que des travaux de nettoyage de fossés seront nécessaires Route de Plombard et en bordure de la zone d'activité.

ASSAINISSEMENT

Une réunion avec BAC Conseils, programmée le 09/04/2024, permettra à la commission Infrastructures de prendre connaissance de l'analyse des offres dans le cadre du marché public pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif. Le cabinet fournira également le budget prévisionnel de l'opération mise en séparatif / dispositif d'assainissement, ainsi que le montant de l'emprunt à souscrire auprès d'un établissement bancaire.

3. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 03/04/2024, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

➤ **Déclaration préalable :**

- CANNET Pascal : construction auvent
- CALARD Patrick : enduit de façade

Urbanisation : Jérôme LACOUR informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec Ain Habitat dans le cadre d'un programme de construction sur la parcelle de terrain en face de la salle polyvalente.

Immeuble délabré : le 11/03/2024 les membres de la commission Cadre de Vie ont réalisé une visite de l'immeuble situé 4 route de la Bresse avec les propriétaires. Depuis cette date, l'immeuble n'a pas fait l'objet de travaux et les trous dans la toiture n'ont pas été obstrués. La commune se rapproche du Tribunal Judiciaire pour engager une éventuelle procédure de mise en sécurité.

AMENAGEMENT

Délibération n° 2024-04-013 : identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoient la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Il informe qu'un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été tenu à la disposition du public du 12/03/2024 au 08/04/2024. Le registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations. Deux personnes ont consigné des observations sur ce registre.

Il présente les zones proposées comme des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zone.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, identifie les zones d'accélération pour la filière photovoltaïque comme suit :

Bâtiments	Adresse	N° de parcelle cadastrale	Superficie et potentiel PV
Salle polyvalente	268 route de Neuville les Dames	D388	291 m2 / 85%
Locaux techniques	ZA La Vernache	D475	115 m2 / 84%
Ecole primaire	145 rue de la Source	B494	247 m2 / 83%
Toiture remise (particulier)	1672 rte Buissonnière 1636 rte Buissonnière	B769, B770 et B581	322 m2 / 89%

Cas particulier de l'église : considérant que l'architecte des Bâtiments de France s'est opposé jusqu'à présent à l'installation de panneaux photovoltaïques dans un périmètre proche de ce monument classé, le Conseil municipal ne retient pas cette proposition de zone.

Vidéoprotection : M. le Maire informe qu'une nouvelle demande de subvention sera à déposer prochainement dans le cadre de ce dossier.

4. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Délibération n° 2024-04-014 : rythmes scolaires – renouvellement organisation temps scolaire sur 4 jours

Le Maire rappelle que lorsqu'émerge un consensus local entre conseil d'école, municipalité et service académique, l'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est possible, par dérogation au cadre général, depuis la rentrée 2017. La commune de Condeissiat a délibéré le 16/01/2018 et le 06/04/2021 en faveur d'une organisation du temps scolaire sur quatre jours. Cette organisation dérogatoire nécessite un renouvellement tous les trois ans. Il indique qu'une nouvelle concertation a eu lieu avec les

enseignants et les représentants des parents d'élèves avant d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal. Le 21/03/2024 le Conseil d'école s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une prolongation de l'organisation scolaire sur quatre jours avec maintien des horaires actuels.

Le maire propose à l'assemblée de se prononcer à son tour sur les rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, se prononce en faveur du renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours d'école par semaine et reconduit les horaires suivants pour les écoles primaire et maternelle à partir de l'année 2024-2025 : 09h00-12h00 et 13h30-16h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Compte rendu du Conseil d'école du 21/03/2024 : Carine RIGOLLET rapporte que le Conseil d'école a débuté par les questions des parents concernant le déroulement du temps scolaire et périscolaire. Un point a ensuite été fait des projets d'école, ainsi que du matériel sollicité par l'équipe enseignante, dont le renouvellement de matériel informatique. En matière d'effectifs, le directeur estime qu'il y aura 80 élèves à la rentrée scolaire 2024-2025. Le seuil de fermeture de classe est fixé à 78 élèves. Afin d'atteindre des classes de taille équilibrée, la répartition sera à déterminer par le corps enseignant. Diane SUIPHON rappelle que la commune finance actuellement un agent supplémentaire pour aider dans une grande classe. Elle estime que la répartition des élèves se doit d'être adaptée, afin que la commune n'ait pas à reconduire l'embauche de personnels supplémentaires pour la prochaine année scolaire.

Calendrier fin d'année scolaire :

20/06/2024 : remise des permis piéton, remise des dictionnaires aux CM2

25/06/2024 : voyage scolaire

05/07/2024 : pique-nique de fin d'année

PERISCOLAIRE

Centre de Loisirs : Ophélie MOREL, en tant que présidente, aborde le projet que l'association souhaite mettre en place à partir de la rentrée 2024. Le CDL projette la programmation d'ateliers, un samedi matin par trimestre. Ce projet sera détaillé par l'association après sa prochaine réunion. Stephen GAUTIER souligne que les coûts en personnel ne doivent pas constituer un frein à tenter ce projet. Par ailleurs, une procédure de recrutement sera lancée courant mai pour le remplacement de l'agent de service, dont le contrat de travail se termine début juillet 2024.

Restaurant scolaire : Un échange de bonnes pratiques a été mis en place entre les communes de Saint-André-le-Bouchoux et Condeissiat. Un agent en restauration de Romans a passé une journée à Condeissiat pour évaluer l'aptitude des locaux, observer le déroulement des tâches en cuisine et dans la salle de restauration. Dans l'ensemble, le repas s'est bien passé. Une restitution sera réalisée auprès des élus, et ensuite aux agents concernés.

ANIMATIONS

Ronde des Jeux du 22/03/2024 : cette manifestation programmée par la Communauté de Communes de la Dombes s'est déroulée à la mairie avec une animation proposée en même temps par les bénévoles de la bibliothèque. Stephen GAUTIER félicite la commission pour cet événement. Carine RIGOLLET souligne que l'organisation d'une telle animation nécessite un investissement important des élus de la commission et des bénévoles.

5. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE informe qu'une réunion aura lieu en mai pour étudier la conformité (servitudes, électricité) de la Place du Village pour recevoir le marché.

SOCIAL

Octobre Rose : point sur l'organisation de l'édition 2024. La prochaine réunion avec Courir pour Elles aura lieu fin avril/début mai.

6. FINANCES

COMPTES DE GESTION 2023

Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, présente les comptes de gestion 2023.

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et

Approuve le compte de gestion du budget « Assainissement » (délibération n° 2024-04-015)

Approuve le compte de gestion du budget « Commerce » (délibération n° 2024-04-019)

Approuve le compte de gestion du budget « Principal » (délibération n° 2024-04-023)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Monsieur le maire se retire de la salle lors de l'adoption des comptes administratifs.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré, arrête par 13 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – délibération n° 2024-04-016		
Section	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes de l'exercice	12 642,00	50 422,49
Dépenses de l'exercice	39 725,00	18 913,97
Résultat de l'exercice	-27 083,00	+31 508,52
Résultat reporté exercice 2022	+65 556,96	+48 537,98
Résultat de clôture 2023	+38 473,96	+80 046,50

BUDGET ANNEXE COMMERCE – délibération n° 2024-04-020		
Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de l'exercice	306,99	9 359,64
Dépenses de l'exercice	1 050,00	552,65
Part investissement 2022		-306,99
Résultat de l'exercice	-743,01	+8 500,00
Résultat reporté exercice 2022	-306,99	+14 523,08
Résultat de clôture 2023	-1 050,00	+23 023,08

BUDGET PRINCIPAL – délibération n° 2024-04-024		
Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de l'exercice	209 852,72	686 991,17
Dépenses de l'exercice	139 685,13	539 920,48
Part investissement 2022		-117 173,44
Résultat de l'exercice	+70 167,59	+29 897,25
Résultat reporté exercice 2022	-70 479,46	+266 437,52
Résultat de clôture 2023	-311,87	+296 334,77

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal, sous la présidence de Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, après avoir entendu la lecture du compte administratif 2023 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, décide, à l'unanimité, les affectations suivantes :

Budget Assainissement (délibération n° 2024-04-017)

résultat cumulé d'exploitation excédentaire de : 80 046,50 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement excédentaire de : 38 473,96 €

- affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 9 360,00 €
- affectation à la section d'exploitation (au compte 002) du reliquat de : 70 686,50 €

Budget Commerce (délibération n° 2024-04-021)

résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de : 23 023,08 €

solde d'exécution de la section investissement déficitaire de : 1 050,00 €

- affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 1 050,00 €
- affectation à la section de fonctionnement (au compte 002) du reliquat de : 21 973,08 €

Budget Principal (délibération n° 2024-04-025)

résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de : 296 334,77 €

solde d'exécution cumulé de la section investissement déficitaire de : 311,87 €

- affectation à la section d'investissement (au compte 1068) : 128 125,46 €
- affectation à la section de fonctionnement (au compte 002) du reliquat de : 168 209,31 €

Délibération n° 2024-04-026 : Budget Principal – vote des subventions 2024

Après étude des demandes de subvention reçues des associations et organismes de formation et sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions pour l'exercice 2024 comme suit :

ORGANISME	MONTANTS
Sou des Ecoles	1 380,00 €
Centre de Loisirs	280,00 €
Comité des Fêtes	280,00 €
Club des Aînés	280,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	916,00 €
Bouchoux Condeissiat Basket	397,00 €
Union Bouliste	184,00 €
Team Arnaud Danse Show	28,00 €
Coopérative scolaire	320,00 €
MFR La Vernée	190,00 €
CFA BTP	95,00 €
ADMR Neuville les Dames	250,00 €
PEP01	25,00 €
Académie de la Dombes	50,00 €
Collège Eugène Dubois	59,00 €
Football Club Dombes Bresse	42,00 €
Badobouchoux	7,00 €
TOTAL	4 783,00 €

Délibération n° 2024-04-027 : Budget Principal – vote des taux d'imposition 2024

M. le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2023 pour les contributions directes. Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour 2024 les taux d'imposition suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,32 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,00 %

BUDGETS PRIMITIFS 2024

Après avoir procédé à leur élaboration, le Conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2024, équilibrés en recettes et dépenses :

Budget Assainissement (délibération n° 2024-04-018)

- pour la section de fonctionnement : 109 891,50 €
- pour la section d'investissement : 538 835,96 €

Budget Commerce (délibération n° 2024-04-022)

- pour la section de fonctionnement : 23 473,08 €
- pour la section d'investissement : 11 050,00 €

Budget Principal (délibération n° 2024-04-028)

- pour la section de fonctionnement : 826 267,31 €
- pour la section d'investissement : 533 552,46 €

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 21/03/2024

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance. Les points majeurs : approbation de marchés de travaux, vote des subventions aux associations d'un montant supérieur à 8 000 €.

Il informe le Conseil municipal que la brochure « Sortir en Dombes » sera distribuée à partir du 22/04/2024.

Il précise qu'à sa demande, la délégation à la commission Développement Economique est désormais transférée à Jean-Paul COURRIER, maire de Saint-Nizier-le-Désert.

Commissions thématiques :

Action Sociale du 06/02/2024 : Eliane RAVISTRE explique que cette journée a été consacrée à la répartition des places en crèche sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Dombes. Elle souligne qu'une baisse de la natalité se profile sur le territoire communautaire.

8. COMPTE RENDU DE REUNION

Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) du 23/03/2024 – Jérôme LACOUR

Jérôme LACOUR donne le compte rendu de cette assemblée générale :

- Fibre optique : mention est faite des retards. Le déploiement dans le département de l'Ain sera achevé avant fin 2024.

- Bornes de recharge pour véhicules électriques : le SIEA financerait à hauteur de 30 000 € une borne électrique par commune. L'emplacement de la borne serait déterminé par le Syndicat.
- Eclairage public : équipement des éclairages actuels par des LED
- Election des membres du bureau
- Une carte satellite a été offerte à chaque commune membre.

SIVOS des 18/03/2024 et 05/04/2024 – Daniel MOREL

Daniel MOREL informe le Conseil des travaux prévus au budget 2024. Afin de répartir les charges financières des communes membres, un emprunt sera souscrit pour un montant de 45 000 €.

Syndicat Eaux VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC du 14/03/2024 – Daniel MOREL et Marc de CLAVIERE

AQUALTER EXPLOITATION a formulé une requête auprès du Tribunal Administratif pour contester les pénalités de retard sur leur dette de 972 000 € envers le Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc. AQUALTER a également des dettes envers les communes. Stephen GAUTIER propose d'envisager une action collective avec l'agglomération de Bourg-en-Bresse et les autres communes dans la même configuration.

9. QUESTIONS DIVERSES

Inauguration Golf de la Bresse : Stephen GAUTIER informe le Conseil de l'inauguration qui a eu lieu le 04/04/2024 après la réfection du Club House et du restaurant.

Apéritif Républicain : Stephen GAUTIER rappelle que l'édition 2024 aura lieu le 14/07/2024.

Elections Européennes : prévues le 09/06/2024, le bureau de vote sera à constituer lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Par ailleurs, la date du 11/05/2024 est arrêtée pour la Cérémonie de Citoyenneté, lors de laquelle les jeunes électeurs se verront remettre leur carte électorale.

Police de la publicité : un modèle de règlement sera sollicité auprès de la Communauté de Communes de la Dombes.

La séance est levée à 22h45